

VENTES

Appartements / Maisons / Immeubles / Fonds de commerces

- Produit ayant un prix de vente net vendeur inférieur ou égal à 30 000 € : forfait de 3 000 € TTC
- Produit ayant un prix de vente net vendeur supérieur à 30 000 € :
- De 0 € à 46 000 € : 8 % TTC
- De 46 001 € à 76 000 € : 7 % TTC
- De 76 001 € à 152 000 € : 6 % TTC
- au delà de 152 001 € : 5 % TTC

Terrains

- De 0 à 30 000 € : forfait de 3 000 € TTC
- De 30 001 € à 76 000 € : 7 % TTC
- De 76 001 € à 152 000 € : 6 % TTC
- Au delà de 152 001 € : 5 % TTC

Le calcul s'effectue sur le prix net vendeur, **les tranches de prix se cumulent**, le paiement des honoraires de transaction s'effectue le jour de la signature de l'acte authentique. Ces honoraires sont **à la charge de l'acquéreur**.

LOCATIONS

Usage d'habitation (meublé et non meublé)

HONORAIRES LOCATAIRES

Ces honoraires comprennent la visite du preneur, la constitution du dossier, la rédaction du bail. Ces honoraires sont payables à la signature du bail.

- Logement de
- 0 à 27 m² : 8 € du m²
 - 28 à 35 m² : 5 € du m²
 - 36 à 50 m² : 4 € du m²
 - 51 à 85 m² : 3 € du m²
 - 86 à 200 m² : 2 € du m²

Etablissement de l'état des lieux : 3 € le m² payables à la réalisation de la prestation.

HONORAIRES PROPRIETAIRES

Ces honoraires comprennent la visite du preneur, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail. Ces honoraires sont payables à la signature du bail.

- Logement de
- 0 à 27 m² : 8 € du m²
 - 28 à 35 m² : 5 € du m²
 - 36 à 50 m² : 4 € du m²
 - 51 à 85 m² : 3 € du m²
 - 86 à 200 m² : 2 € du m²

Honoraires d'entremise : 30 € TTC

Etablissement de l'état des lieux : 3 € le m² payables à la réalisation de la prestation.

Usage professionnel et commercial :

- 10 % TTC du loyer annuel à la charge du LOCATAIRE.

Le paiement des honoraires de location pour les locaux à usage professionnel ou commercial s'effectue à la signature du contrat de location.

GERANCE

Prestations de base

Locaux d'habitation, locaux commerciaux, immeubles, garages / box :

- 8 % TTC des sommes encaissées à la charge du BAILLEUR

Gérance avec garantie de paiement de loyers impayés et détériorations immobilières :

- 11 % TTC des sommes encaissées à la charge du BAILLEUR

Présence aux assemblées de copropriété :

- Avant 18 Heures : 48 € TTC, après 18 heures : 78 € TTC

Gestion administrative des sinistres et présence aux expertises :

- Forfait de 180 € TTC par sinistre

Le paiement des honoraires de gérance est déduit mensuellement ou trimestriellement sur le relevé de gérance.

EVALUATION (en vue d'une succession, d'une donation, d'un partage...)

Bergerac et 15 km aux alentours :

- Forfait de 250 € TTC par lot

Entre 15 et 30 km de Bergerac :

- Forfait de 300 € TTC par lot

Au-delà de 30 km :

Devis gratuit

Paiement des honoraires d'évaluation : acompte de 30 % à la signature de l'ordre de mission – solde à réception de l'évaluation

AVIS DE VALEUR (en vue d'une vente)

Bergerac et 15 km aux alentours :

- Forfait de 150 € TTC par lot

Entre 15 et 30 km de Bergerac :

- Forfait de 200 € TTC par lot

Au-delà de 30 km :

Devis gratuit

Dans le cas où le mandant nous confie un mandat de vente dans les 3 mois suivant l'établissement du présent avis de valeur, le montant des honoraires pour l'avis de valeur lui sera remboursé.